

# PALATINE EQUILIBRE

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE - A - STATUTAIRE

#### Présentation succincte :

- ▶ Code ISIN : **FR0000978421**
- ▶ Dénomination : **PALATINE EQUILIBRE**
- ▶ Forme juridique : **Fonds Commun de Placement de droit français**
- ▶ Société de gestion de portefeuille : **PALATINE ASSET MANAGEMENT**
- ▶ Déléataire de la gestion comptable : **CACEIS FASTNET**
- ▶ Dépositaire : **Banque PALATINE**
- ▶ Prime Broker : **néant**
- ▶ Commissaire aux comptes : **DELOITTE Marque Gendrot**
- ▶ Commercialisateur et promoteur : **Banque PALATINE  
PALATINE ASSET MANAGEMENT**

#### Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ Classification : **Diversifiés**
- ▶ OPCVM d'OPCVM : jusqu'à 100% de l'actif net
- ▶ Objectif de gestion :  
L'objectif du FCP est de rechercher une plus-value sur un horizon de 2 ans. Le FCP investit dans une sélection d'OPCVM actions et de taux et peut avoir un fort volant de placements monétaires ou une couverture du risque actions (par le biais d'instruments financiers à terme).
- ▶ Indicateur de référence :  
L'indicateur de référence est composé pour 60% de l'indice MSCI World et pour 40% de l'indice EONIA arithmétique, avec un rebalancement opéré le 31 décembre de chaque année.

L'indice MSCI World est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations des places boursières mondiales. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International, les informations sur cet indice étant disponibles sur le site internet [www.msci.com/equity](http://www.msci.com/equity).

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

Il est publié par la Fédération Bancaire Européenne. Les informations sur cet indice sont notamment disponibles sur le site internet de FININFO [www.fininfo.com](http://www.fininfo.com)

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion.

#### ► Stratégie d'investissement :

Le FCP est un OPCVM d'OPCVM, ses stratégies visent à investir dans la sélection la plus adéquate.

En fonction de l'économie mondiale et de l'évolution des taux d'intérêt, la gestion fait une analyse des grandes tendances économiques : croissance, inflation, déficits, évolution des bénéfices des entreprises, etc. Il en découle alors des choix pour le taux d'investissement en actions, les zones géographiques, la pondération grandes et petites capitalisations. Ces choix sont faits de façon pragmatique, sans recours à des outils quantitatifs.

La gestion est généralement orientée plus particulièrement sur les marchés actions, sans contrainte sectorielle.

Le portefeuille peut détenir jusqu'à 100 % d'OPCVM droit français et/ou européens, est concentré sur quelques OPCVM et ne vise pas une réplique de l'indice. Il peut s'écarter de l'allocation stratégique en fonction des choix tactiques de la gestion. Suivant les configurations des marchés, la gestion peut être active ou passive. Ainsi dans des phases de hausse continue, le FCP aura tendance à conserver ses positions. A l'inverse, dans des phases de retournement ou d'instabilité, des arbitrages fréquents pourront être opérés pour rechercher de la surperformance.

Généralement, le FCP a tendance à conserver ses positions et les arbitrages entre OPCVM restent limités. Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, la gestion prendra ses décisions suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations.

Pour couvrir et/ou exposer le portefeuille, la gestion pourra intervenir sur les marchés financiers à terme et conditionnels réglementés et/ou organisés ou de gré à gré français et / ou étrangers. Aucune surexposition n'est recherchée et la gestion aura principalement recours à des opérations sur futures et options sur actions, sur indices et sur devises pour ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus.

#### ► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM d'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les OPCVM les plus performants.

Risque actions : l'OPCVM peut, à tout moment, être totalement ou partiellement, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions de grande, moyenne et petite capitalisations. Une baisse des marchés actions et/ou les investissements sur des OPCVM actions investis sur des sociétés de moyenne et petite capitalisation boursière peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque de taux : le FCP peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de change : le FCP peut être investi en OPCVM actions hors zone Euro, et peut donc être exposé au risque de change.

#### ► Garantie ou protection : néant

#### ► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs, souhaitant exposer son investissement aux marchés actions et de taux français et étrangers et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

## Avertissement

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle, en fonction notamment de son patrimoine, de son horizon de placement et de son souhait ou de sa préférence à prendre ou non un risque financier. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

### Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

#### ► Frais et commissions:

##### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	En espèces : 1,50% Par apport de titres : 0,50 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT

##### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvements, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,25 % TTC taux maximum
Commission de sur performance	Actif net	NEANT
Prestataire percevant des commissions de mouvements : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,80% TTC

#### Frais indirects supportés par le FCP :

- Commission de souscription et de rachat : néant
- Frais de gestion des OPCVM détenus : compris entre 0,10% et 1,50% avec un maximum de 2% TTC.

#### Procédure de choix des intermédiaires

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés par la société de gestion dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi-critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique. Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation et l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

#### Modalités de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Lorsque l'OPCVM procède à l'acquisition temporaire de titres, l'intégralité des revenus liés à cette opération est acquise à l'OPCVM, le cas échéant en cas de cession temporaire, l'intégralité de la rémunération sera payée par l'OPCVM.

#### ► **Régime fiscal :**

##### Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

### **Informations d'ordre commercial :**

► **Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de la Banque PALATINE et sont centralisées chaque jour à 11H00. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour de centralisation.

Les quantités de parts souscrites ou rachetées sont exprimées en millièmes.

► **Date de clôture de l'exercice :** le dernier jour d'ouverture de Bourse (à Paris) du mois de décembre de chaque année.

► **Affectation du résultat :** Capitalisation totale des revenus.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** chaque jour de Bourse (à Paris), à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** au siège de la Banque PALATINE.

► **Devise de libellé des parts :** EURO.

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 12/02/1982. Il a été créé le 12/02/1982.

### **Informations supplémentaires :**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Banque PALATINE – « Le Péripôle » 10, avenue Val de Fontenay - 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Tél. : 01.43.94.47.47. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.palatine.fr](http://www.palatine.fr)

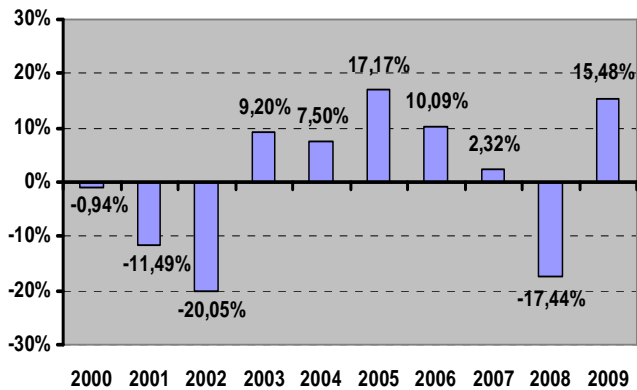
Date de publication du prospectus : 25/05/2010

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

## PARTIE - B - STATISTIQUE

### Performances du FCP au 31/12/2009



La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	15,48%	-0,82%	4,70%
Composite	14,09%	-4,59%	0,84%

### AVERTISSEMENT

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

**Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0.250 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements</b>	<b>1.202 %</b>
Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li> <li>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</li> </ul>	1,202 % -
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0 %</b>
Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> <li>commission de surperformance</li> <li>commission de mouvement</li> </ul>	
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,452 %</b>

**Les frais de fonctionnement de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvements (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- ✓ des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- ✓ des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

**Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- ✓ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- ✓ des commissions de mouvements. La commission de mouvements est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<i>Classes d'actifs</i>	<i>Transactions</i>
<b>Actions</b>	15,02 %
<b>Titres de créances</b>	51,31 %